

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

COMMENT ?

L'hébergement temporaire se fait sur une courte période allant de quelques jours à trois mois maximum par an. Un dossier médical est constitué.

POUR QUI ?

L'hébergement temporaire du concerne des personnes âgées de plus de 60 ans dont la vie à domicile est provisoirement compromise ou qui souhaitent expérimenter la vie en résidence. Ce service permet également aux aidants de profiter d'un moment de répit.



CONTACT :

Anne GAULIER
(responsable du service)

02.32.13.58.15
repit@village-des-aubepins.fr

Trait d'Union du Cailly
16 rue de la République
76 150 MAROMME



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

UN CHEZ SOI ...

Par respect du choix de vie de la personne accueillie, l'hébergement se fait dans un véritable logement au sein de la résidence. Quatre logements sont réservés à l'accueil temporaire.

... AU CŒUR DU VILLÂGE

La personne bénéficie des services de la résidence (restauration, hôtellerie, entretien du linge, animation et suivi administratif, entretien du logement). Une équipe de professionnels assure la continuité des soins.

UN LOGEMENT ...

La personne accueillie aura à sa disposition :

- un logement meublé et équipé d'une télévision dans une pièce à vivre lumineuse et chaleureuse ;
- une salle de bain privative et équipée d'un matériel adapté.

Il est possible de personnaliser la décoration (cadres, bibelots, petit mobilier, etc).

Notre volonté est que la personne passe un séjour agréable.

... COMME À LA MAISON

Lors de l'entretien préalable à l'organisation du séjour, un recueil des habitudes de vie sera réalisé par la coordinatrice du service afin de proposer un accueil personnalisé.